

Art. 1 « Trail du Haut Clunysois » est une manifestation de courses hors stade, de type « Nature, et Trails » organisée par l'association « Trail du Haut Clunysois », et répondant à la réglementation de la FFA.

Le changement de parcours en cours d'épreuve est interdit et annule automatiquement tout classement du concurrent dans les épreuves de la manifestation (Chaque concurrent porte un n° de Dossard propre à l'épreuve sur laquelle il s'est inscrit et les directions des circuits sont signalées et confirmées par panneaux verticaux)

Art. 2 Les épreuves sont ouvertes à tous coureurs licenciés ou non, dans les distances maximales par catégories d'âges fixées par la FFA.

La Camille Forest :

- ⇒ 65.30 km et 2345 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2007 et avant

La Saint Cyr - Mère Boitier

- ⇒ 44.80 km et 1330 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2007 et avant

La Buissonnière

- ⇒ 32.8 km et 943 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2007 et avant

La Gégé

- ⇒ 20.9 km et 564 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2007 et avant

Le Trail Découverte

- ⇒ 10 km et 239 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Cadets nés en 2011 et avant

Art. 3 Horaires, tarifs et date des épreuves : Samedi 17 octobre 2026.

La Camille Forest :

- ⇒ Départ à 06h00
- ⇒ 46 € en inscription en ligne

La Saint Cyr

- ⇒ Départ à 08h15
- ⇒ 33 € en inscription en ligne

La Buissonnière

- ⇒ Départ à 09h30
- ⇒ 24 € en inscription en ligne

La Gégé

- ⇒ Départ à 10h30
- ⇒ 15€ en inscription en ligne

Le Trail Découverte

- ⇒ Départ à 11h00
- ⇒ 9 € en inscription en ligne

Lieu de départ et d'arrivée : Stade, Le bourg - 71520 DOMPIERRE LES ORMES

Art. 4 Dossards à retirer sur lieu de départ après paiement du droit d'inscription.

Soit le vendredi 16 octobre 2026 de 16h30 à 18h30

Soit le samedi 17 octobre 2026 jusqu'à 45 minutes avant le départ des courses concernées.

Le dossard doit être visible et lisible de l'avant en permanence pendant tout le déroulement de la course.

Art. 5 Barrières horaire :

Pas de classement en dehors des délais intermédiaires et maximum ci-après :

Pour le bon déroulement de la manifestation et le respect de tous (coureurs et bénévoles assurant votre sécurité), les participants en dehors des barrières horaires ci-dessous devront rendre leur dossard et leur puce à l'équipe organisatrice. Aucun participant ne sera chronométré après ces barrières horaires. Il sera considéré comme hors course, donc non classé, et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

Pour obtenir les points nécessaires aux inscriptions des Courses de « The North Face® Ultra-Trail du Mont-Blanc® », vous ne devez pas être en dehors des temps intermédiaires et du délai maximum d'arrivée ci-après :

La Buissonnière : arrivée dans le temps maximum de 5h00.

La Saint Cyr : arrivée dans le temps maximum de 7h30.

La Camille Forest : dans le temps maximum de 10h00.

FIN du Chronométrage à 17h00.

Art. 6 Remise des prix après l'arrivée des 3 premiers de chaque course hommes et femmes, sur le lieu de départ, Produits régionaux, lots textiles, lots divers tirés au sort.

Les gagnants doivent être présents à la remise des prix dans le cas contraire les lots restent acquis à l'association organisatrice.

Toute réclamation de classement postérieure à la remise des prix de la course concernée est considérée comme nulle et non avenue.

Art. 7 Annulation en cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier le tracé avant et pendant les épreuves. En cas d'annulation complète de l'évènement, les inscriptions seront remboursées déduction faite de 2,50€ (frais de gestion et bancaires)

Art. 8 Image tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit et de l'utilisation faite de son image.

L'organisation « Trail du Haut Clunysois » se réserve le droit à l'image sur toute Personne présente sur la manifestation et se trouvant dans le champ de vision de Photographe ou Caméraman mandaté.

Art. 9 Ravitaillement : (Courses en semi-autosuffisance)

Les ravitaillements proposent tous du liquide et du solide.

Merci de prévoir votre gourde ou gobelet pour les boissons.

1 ravitaillement sur la Gégé

2 ravitaillements sur la Buissonnière

3 ravitaillements sur la Saint Cyr Mère Boitier

4 ravitaillements sur la Camille Forest

Ravitaillement d'arrivée pour tous les parcours.

Sur les ravitaillements, l'organisation ne fournit que de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau.

Art. 10 Assistance médicale assurée par médecin et secouristes, ils auront toute autorité pour arrêter si nécessaire un concurrent en fonction de son état physique ou psychologique et assurer son transport au point de départ des courses (avec retrait du dossard et puce). Chaque concurrent se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillements ou l'organisation, de tout concurrent en difficulté.

Art. 11 Respect de l'environnement : Il sera demandé aux coureurs de respecter les zones sensibles (respect de la faune, de la flore et la biodiversité), de ne pas sortir des sentiers balisés et de ne pas jeter de déchets dans la nature.

Art. 12 Signalisation et contrôles : les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale exclusive : ruban rose et drapeau rose logotypés. (+ flèches peinture éphémère rose avec marque T.H.C. sur goudron)

Des points de contrôles OBLIGATOIRES (pointage) seront organisés à des points stratégiques des courses.

Art. 13 Assurance : l'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (hors vol) ; elle décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Chaque concurrent doit avoir une assurance personnelle.

Art. 14 Inscription : elle ne sera validée qu'après réception du paiement de l'inscription et du ou des documents suivants :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- D'une attestation **Pass Prévention Santé (PPS)** valide (validité 1 an) à télécharger sur le site <https://pps.athle.fr/>.

Pour les coureurs mineurs : avant chaque course, ils doivent **remplir un questionnaire de santé gratuit**, avec l'aide d'un parent. À la fin du questionnaire, **une attestation valable uniquement pour cette course** est délivrée automatiquement sur le site <https://pps.athle.fr/>.

Les licences des autres fédérations (Hors FFA) ne sont plus acceptées.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Chaque participant est entièrement responsable de l'authenticité, la véracité, la conformité des documents et renseignements fournis pour son inscription à l'une des différentes courses.

Inscriptions en ligne uniquement. Date limite : jeudi 15 octobre 2026 à 12h

Art.15 Contrôle anti dopage : des contrôles anti dopages peuvent être réalisés lors de l'arrivée des concurrents.

Art. 16 Sécurité : l'épreuve se déroulant en semi autosuffisance, chaque concurrent doit impérativement emporter sa réserve d'eau (0,5 l mini contrôlé au départ) et un minimum alimentaire.

Matériel de sécurité recommandé : sifflet, tel mobile, document précisant le traitement médical en cours et les contre-indications si nécessaire.

Pour la Camille Forest, départ en nocturne donc lampe frontale obligatoire et vêtements ou chaussures avec bandes réfléchissantes conseillé.

Aucun accompagnement des concurrents sur les circuits (quelle qu'en soit la forme) n'est autorisé.